



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC ROBERT-CLICHE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

*Séance du 1<sup>er</sup> février 2016*

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le premier jour du mois de février 2016.

**Sont présents :**

Mesdames les conseillères : Lynda Poulin  
Marjolaine Deblois

Messieurs les conseillers : Mario Boily  
Patrice Giguère

**Sont absents :**

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire  
André Labbé

Tous formant quorum sous la présidence de madame la mairesse suppléante Denise Roy.

**Est aussi présente :**

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

**Ordre du jour**

- 1. Ouverture de la séance**
  - 1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2. Administration générale et greffe**
  - 2.1. État financier 2015
  - 2.2. Adoption du procès-verbal Janvier 2016
    - 2.2.1. Suivi du procès verbal du mois passé
  - 2.3. Adoption des comptes
  - 2.4. Appel d'offre 2016-01: Camionnette
  - 2.5. Vente pour non paiement de taxes
  - 2.6. Commandites (Soirée vin et fromage)
- 3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**
- 4. Travaux publics**
  - 4.1. Journalier déneigement
- 5. Sécurité public et incendie**
  - 5.1. Rapport d'intervention Janvier 2016
  - 5.2. Rapport annuel au 31 mai 2015
  - 5.3. Protocole entente entraide automatique
  - 5.4. Camion-citerne
- 6. Loisir, organismes et activités culturelles**
  - 6.1. Fort en Famille
  - 6.2. Aîné en or
  - 6.3. Site internet
- 7. Affaires nouvelles**

## **8. Période de questions**

## **9. Divers**

- 9.1. Lecture de la correspondance
- 9.2. Rapport des organismes
- 9.3. Ferme Franguimel

## **10. Levée de l'assemblée**

### **1. Ouverture de la séance**

#### **1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

##### **Résolution 10-02-2016**

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée

### **2. Administration générale et greffe**

#### **2.1 État financier 2015**

##### **Résolution 11-02-2016**

ATTENDU QUE madame Karine Béland, comptable agréé de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, est venue présenter aux membres du conseil les réalisations de la municipalité pour l'année 2015;

ATTENDU QUE le rapport financier révèle des revenus de fonctionnement et d'investissement de 2 518 151 \$, des dépenses de 2 385 687 \$ laissant un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 132 464 \$;

ATTENDU QUE les états financiers ont été acceptés par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter les états financiers de l'année 2015 de la municipalité tels que présentés;

DE confier la vérification financière pour l'exercice financier 2016 de la Municipalité à la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Adoptée

#### **2.2 Adoption du procès-verbal Janvier 2016**

##### **Résolution 12-02-2016**

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès verbal de janvier 2016 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

### **2.3 Adoption des comptes**

#### **Résolution 13-02-2016**

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère, soit autorisée à payer la liste des comptes au 1er février au montant de 131 910,31 \$.

Adoptée

### **2.4 Appel d'offre 2016-01: Camionnette**

#### **Résolution 14-02-2016**

ATTENDU QU'un appel d'offre pour l'achat d'une camionnette a été envoyé à Ford Appalaches Inc et à B. Dupont auto Inc;

ATTENDU QUE les résultats sont les suivants:

Garage	Prix avant taxes	
	Cabine simple	Cabine avec demi-porte
Ford Appalaches	26 850 \$	28 950 \$
B. Dupont Auto Inc	28 378 \$	

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par et :

QUE le contrat soit accordé à Ford Appalaches Inc pour une camionnette avec demi-porte au montant de 28 950\$ avant taxes.

### **2.5 Vente pour non paiement de taxes**

#### **Résolution 15-02-2016**

CONSIDÉRANT l'article 1022 du Code Municipal à l'effet que la secrétaire-trésorière doit préparer la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales;

CONSIDÉRANT que cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'état mentionnant les personnes endettées envers la Municipalité et la Commission Scolaire Beauce-Etchemin pour un montant totalisant 50 917,05 \$ soit approuvé;

QUE la Directrice générale soit mandatée à transmettre à la MRC Robert-Cliche l'état des immeubles à être vendus pour taxes municipales et scolaire dues.

Adoptée

## **2.6 Commandites (Soirée vin et fromage)**

### **Résolution 16-02-2016**

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE mandater M. Labbé, maire, pour participer à la 4e édition de la soirée bénéfice du Club Parentaide le 12 février prochain.

Adoptée

## **3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**

### **4. Travaux publics**

#### **4.1 Journalier déneigement**

##### **Résolution 17-02-2016**

Il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'antériorité l'engagement de M. Philip Colgan à titre de journalier de déneigement en date du 17 janvier 2016 aux conditions établis dans le manuel d'employé.

Adoptée

## **5. Sécurité public et incendie**

#### **5.1 Rapport d'intervention Janvier 2016**

##### **Résolution 18-02-2016**

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel de janvier 2016 du service incendie tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

#### **5.2 Rapport annuel au 31 mai 2015**

##### **Résolution 19-02-2016**

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport annuel du service incendie, soit de juin 2014 à mai 2015, tel que préparé par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

### **5.3 Protocole entente entraide automatique**

#### **Résolution 20-02-2016**

ATTENDU l'attestation du schéma de couverture de risques de la MRC Robert-Cliche par le ministre de la Sécurité publique le 19 juin 2007;

ATTENDU QUE la mise en oeuvre du schéma prévoit une planification régionale;

ATTENDU QUE la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques prévoit la signature d'entente intermunicipale afin d'assurer un déploiement des ressources en conformité des objectifs contenus au schéma;

ATTENDU QUE les municipalités doivent réaliser des protocoles d'alerte automatique en fonction des risques afin d'avoir les effectifs nécessaires;

ATTENDU QUE des municipalités auront à réaliser, selon les besoins, des protocoles d'entraide automatique via la centrale 9-1-1 en fonction des catégories de risques et de la source d'alimentation en eau disponible afin d'obtenir les ressources minimales requises au schéma;

ATTENDU QUE la réalisation d'une telle entraide favorise équitablement les services aux citoyens concernés, la sécurité des citoyens et la protection des biens et du patrimoine;

ATTENDU QUE l'objectif de l'entente a pour but d'encadrer les frais lors d'entraide incendie, à l'intérieur des municipalités qui sont desservies par la présente entente;

ATTENDU QUE les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie et l'intervention d'urgence;

ATTENDU QUE la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q. chapitre 5-3.4) permet d'établir un système d'entraide entre les services de sécurité incendie municipaux et d'en établir les conditions;

ATTENDU QU'À l'extérieur des périmètres urbains, certaines municipalités devront prévoir qu'ils seront desservis en première intervention par la caserne de la municipalité étant la plus rapprochée de l'incendie en temps de déplacement (caserve de proximité);

ATTENDU QUE des municipalités souhaitent mettre à jour les ententes déjà en place et encadrer les nouvelles modalités d'assistance requise au schéma de couverture de risques ou autres interventions nécessitant les ressources humaines et matérielles de son service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le comité de sécurité incendie de la MRC Robert-Cliche a étudié le projet d'entente et en recommande l'acceptation;

ATTENDU QUE le conseil des maires recommande également l'acceptation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'adopter le protocole d'entente régissant les modalités d'entraide lors d'interventions incendie entre les municipalités de la MRC Robert-Cliche.

Adoptée

#### **5.4 Camion-citerne**

##### **Résolution 21-02-2016**

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'antériorité l'autorisation pour M. Robert Ruel, directeur incendie, à signer le contrat de vente du camion-citerne #601 1986 au montant de 8 500\$ avant taxes avec l'acheteur, Routenet.

Adoptée

### **6. Loisir, organismes et activités culturelles**

#### **6.1 Fort en Famille**

##### **Résolution 22-02-2016**

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'allouer un montant de 50 \$ pour le concours

#### **6.2 Aîné en or**

##### **Résolution 23-02-2016**

Il est proposé par et :

DE présenter Mme Lucienne Lambert pour le Gala Aîné en Or 2016;

DE contribuer financièrement pour l'achat d'une gerbe de fleurs remise au lauréats lors du gala au montant de 50 \$.

#### **6.3 Site internet**

Le conseil est informé que le nouveau site internet de la Municipalité est en fonction depuis le 26 janvier dernier ainsi que la page Facebook.

### **7. Affaires nouvelles**

### **8. Période de questions**

### **9. Divers**

#### **9.1 Lecture de la correspondance**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

## **9.2 Rapport des organismes**

Les conseillers concernés font un rapport des organismes: l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.

## **9.3 Ferme Franguimel**

Un état de la situation de la Ferme Franguimel est présenté au conseil concernant leur dossier de réclamation pour les pluies du 27 juillet 2015.

## **10. Levée de l'assemblée**

### **Résolution 24-02-2016**

Il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 20h50.

Adoptée

Je, Denise Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

**Denise Roy,**  
**Mairesse suppléante.**

---

**Dominique Giguère,**  
**Directrice générale.**